



REGLEMENT CHALLENGE « 95 » DES MAITRES
2020 / 2021

CHALLENGE "95" DES MAITRES - Saison 2020 / 2021

Dates et lieux de compétition

	Date	Lieu
1 ^{ère} journée des maitres	Samedi 12 décembre	SOISY Prog. B
2 ^{ème} journée des maitres	Samedi 23 février	FRANCONVILLE Prog. B
3 ^{ème} journée des maitres	Samedi 27 mars	VILLERS le BEL Prog. A
4 ^{ème} journée des maitres	Samedi 5 juin	SAINT LEU Prog. B

Bassin de 25 ou 50 mètres, de 4, 6 ou 8 lignes d'eau

Equipes : Club

Catégories d'âge : Catégories officielles des Maîtres

Depuis la saison 2016/2017, la catégorie C0 peut, dorénavant, participer aux compétitions départementales des maîtres.

Epreuves individuelles

Catégories	En 2020	A partir de 2021
C0	1996 / 2000	1997 / 2001
C1	1991 / 1995	1992 / 1996
C2	1986 / 1990	1987 / 1991
C3	1981 / 1985	1982 / 1986
C4	1976 / 1980	1977 / 1981
C5	1971 / 1975	1972 / 1976
C6	1966 / 1970	1967/ 1971
C7	1961 /1965	1962 /1966
C8	1956 / 1960	1957 / 1961
C9	1951 / 1955	1952 / 1956

C10	1946 / 1950	1947/ 1951
C11	1941 / 1945	1942 / 1946
C12	1936 / 1940	1937 / 1941
C13	1931/ 1935	1932 / 1936
C14	1926 / 1930	1927 / 1931
C15	1925 et avant	1926 et avant

Epreuves de relais (4 x 50 NL & 4 x 50 4N) :

Age total des membres du relais (en années entières)

R1 100 à 119 ans **R3** 160 à 199 ans **R5** 240 à 279 ans
R2 120 à 159 ans **R4** 200 à 239 ans **R6** 280 à 319 ans

Programme Sportif

Piscines à 4 lignes : 100 4 nages / 50 dos / 50 brasse/ 50 papillon / 100 dos / 50 libre
Programme A Relais 4x50 4 nages, relais 4x50 libre

Programme B 100 brasse / 50 libre / 50 dos / 50 papillon / 50 brasse / 100 libre
Relais 4x50 4 nages, relais 4x50 libre (mixtes et messieurs)

Piscines à 6 lignes : 100 4 nages / 50 papillon / 50 dos / 100 libre / 50 brasse / 100 dos /
Programme A 50 libre /100 brasse
Relais 4x50 4 nages, relais 4x50 libre (mixtes et messieurs)

Programme B 100 libre / 50 brasse / 100 papillon / 50 dos / 100 brasse / 50 libre/
100 dos / 100 4 nages
Relais 4x50 4 nages, relais 4x50 libre (mixtes et messieurs)

Piscines à 8 lignes : 200 4 nages / 50 papillon / 50 brasse / 200 libre/ 50 dos / 200 brasse /
Programme A 50 libre / 200 dos
Relais 4x50 4 nages, relais 4x50 libre (mixtes et messieurs)

Programme B 200 brasse / 50 libre / 50 dos / 200 4 nages / 50 papillon / 200 libre
50 brasse / 200 dos
Relais 4x50 4 nages, relais 4x50 libre (mixtes et messieurs)

***Les relais seront toujours nagés en fin de réunion**

Règlement : conforme aux règlements FINA, LEN et FFN.

Pour participer au challenge et à l'attribution des points du Challenge lors d'une réunion :

- Le club devra faire partie du département du Val d'Oise.
- Les participants devront obligatoirement être licenciés à la FFN
- Les relais mixtes seront constitués obligatoirement de 2 dames + 2 messieurs (4x50m NL et 4x50m 4N) du même club.
- **Nouveau : des relais messieurs (4x50m NL et 4x50m 4N) pourront être constitués par les clubs, à condition de ne pas porter préjudice à leurs propres relais mixtes.**
- **Même disposition pour les dames**
- **Les relais messieurs et dames seront intégrés dans les séries des relais mixtes.**
- Chaque nageuse et chaque nageur, ne pourra participer au maximum qu'à 2 épreuves individuelles et qu'à un seul relais par réunion
- Les nageuses ou nageurs engagés dans les relais devront obligatoirement avoir participé à au moins une course individuelle au cours de la réunion.
- Il n'y a pas de grille qualificative de temps : aucun temps d'engagement limite ne sera imposé.
- Un Club n'est pas tenu de participer à toutes les réunions pour pouvoir être classé au Challenge Départemental.

De façon ponctuelle, et à certaines conditions, la Commission des maîtres pourra autoriser la participation de nageurs de clubs hors du Val d'Oise. Ces nageurs et clubs ne seront pas classés dans le Challenge départemental.

Engagements :

1 / Les engagements individuels ainsi que la composition des relais, devront être saisis sur EXTRANAT : le dernier délai fixé étant le mardi soir précédant la compétition.

2 / Droits d'engagements :

- 3.00 € par course individuelle
- 5.00 € par relais
- 15.00€ engagement sur place (sous réserve de place disponible)

Pour les clubs hors Val d'Oise, les droits d'engagement devront être impérativement réglés avant la compétition sous peine de ne pouvoir y participer.

En cas d'engagements sur place, les nageurs seront hors classement et n'entreront pas dans le challenge départemental (sauf si la commission peut les entrer en début de compétition en fonction de leur nombre).

3 / Forfaits

Déclaré à la table	6.00€ par course individuelle	(6.00 € pour les hors VO)
Non déclaré à la table	15.00 €	(15.00 € pour les hors VO)
Forfait d'un club non déclaré	70.00€	

Pour des raisons évidentes d'organisation, les forfaits de dernière minute devront être déclarés le jour de la compétition au plus tard 15 minutes avant le début des épreuves. Aucun remboursement des droits d'engagements ne sera effectué.

Les fichiers informatiques, les fiches de course et un buzzer, seront à la disposition des Clubs organisateurs à partir du vendredi qui précède la compétition (à retirer dans les locaux du CD95).

Un forfait de 3.20 € par nageur participant, sera remboursé aux Clubs organisateurs pour couvrir leurs frais de 3^{ème} mi-temps.

Le CD 95 aura à sa charge l'achat des récompenses (médailles, coupes, trophées)

Officiels

La Réforme des grades d'officiels :

À la suite de la réforme des grades d'officiels les poste pouvant être occupé par les officiels sont :

Titres d'officiel	Poste pouvant être occupés
Officiel C (ancien grade)	Chronométrateur
Chronométrateur (nouveau grade)	Chronométrateur Juge à l'arrivé
Officiel B (ancien grade)	Chronométrateur Juge à l'arrivé Juge de Virage
Juge (nouveau grade)	Chronométrateur Juge à l'arrivé Juge de Virage Juge de nage
Starter (nouveau grade)	Chronométrateur Juge à l'arrivé Juge de Virage Juge de nage Starter
Officiel A (ancien grade)	Chronométrateur Juge à l'arrivé Juge de Virage Juge de nage Starter Superviseur

	Juge Arbitre
Juge arbitre (nouveau grade)	Chronométrateur
	Juge à l'arrivé
	Juge de Virage
	Juge de nage
	Starter
	Superviseur
	Juge Arbitre

Les conditions de passage des anciens titres vers les nouveaux sont dans la circulaire de la FFN en ligne sur le site du comité départemental :

<http://valdoise.ffnatation.fr/rsc/1633/fichiers/dossiers/1833.pdf>

- Le jury (juge arbitre, starter, juges de nages) sera composé par la commission des officiels du CD95.

- Le Club organisateur devra s'assurer de la présence d'un nombre suffisant d'officiels 'B' et 'C' pour la rencontre.

Pour toutes les compétitions, les clubs doivent présenter un ou plusieurs officiels :

- 1 à 2 nageurs : pas d'officiel obligatoire
- 3 à 6 nageurs : 1 officiel obligatoire
- 7 à 20 nageurs : 2 officiels obligatoires
- 21 nageurs et plus : 3 officiels obligatoires ou 2 officiels dont 1 A

Pour non présentation d'officiel ou non-respect des règles ci-dessus, le club encourt une pénalité tarifaire. Le barème des pénalités est le suivant :

- **Si aucun officiel n'est présenté par le club sur la compétition** : 50 € pour le premier officiel manquant et 15 € pour chacun des suivants.
- **Si au moins un officiel du club est présent** : 25€ de pénalité pour le premier officiel manquant et 15€ pour chacun des suivants

Dans le cas où la commission désigne un officiel A sur une compétition, où son club n'est pas engagé, il pourra être comptabilisé comme représentant son club dans une autre compétition se déroulant le même jour.

Tout officiel doit être licencié pour pouvoir officier lors des compétitions. Il devra présenter son attestation d'officiel au juge arbitre.

Les candidats Officiels A sont comptés dans le quota des officiels du club, ainsi que les officiels en formation pour passer d'un ancien grade vers un nouveau grade suite à la réforme.

Observations :

Le juge arbitre, peut, avant le début de la réunion, intégrer à son jury un officiel qui participe en tant que nageur maître, à la compétition.

Cette disposition exceptionnelle peut permettre de compléter un jury parfois trop juste ou de pourvoir un poste vacant.

Classement et attribution des points

A l'issue de chaque réunion, la commission départementale des maîtres établira le décompte des points de chaque club participant.

Le classement par point du Challenge et le Tableau des Records mis à jour seront diffusés sur le site du comité départemental.

Points de performance individuels :

- 5 points au 1^{er} de chaque épreuve individuelle dans chaque catégorie (C1 à C15)
- 3 points au 2^{ème} de chaque épreuve individuelle, dans chaque catégorie (C1 à C15)
- 2 points au 3^{ème} de chaque épreuve individuelle, dans chaque catégorie (C1 à C15)

Classement des clubs :

Le classement se fera aux points par rapport à la place et selon le barème suivant :

Pour les épreuves individuelles :

- 12 points au 1^{er} de chaque catégorie
- 10 points au 2^{ème} de chaque catégorie
- 8 points au 3^{ème} de chaque catégorie
- 6 points au 4^{ème} de chaque catégorie
- 4 points au 5^{ème} de chaque catégorie
- 3 points au 6^{ème} de chaque catégorie
- 2 points au 7^{ème}
- 1 point au 8^{ème} de chaque catégorie

Pour les relais :

- 7 points au relais **mixte** 4 points au relais **H ou D**, arrivés 1^{er} dans chaque catégorie
- 5 points au relais **mixte** 2 points au relais **H ou D**, arrivés 2^e dans chaque catégorie
- 3 points au relais **mixte** 1 point au relais **H ou D**, arrivés 3^e dans chaque catégorie

Récompenses

1 / Clubs

Le « Trophée Départemental du Challenge 95 des MAITRES » sera remis, à l'issue de la 4^{ème} soirée, au club ayant totalisé le plus de points au cours des 4 réunions du Challenge.

Note : *Ce trophée sera remis en jeu l'année suivante par le Club détenteur. Il pourra être conservé définitivement par le Club qui le remportera durant trois années consécutives.*

Une coupe sera également remise aux clubs classés 2^{ème} et 3^{ème}.

2 / Relais

A chaque réunion, les nageuses et nageurs participant aux relais classés 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème}, se verront remettre des médailles.

3 / Individuelles

C'est le total des points acquis à chaque réunion par un nageur (quelle que soit l'épreuve nagée) qui servira à la remise des récompenses individuelles. Le minimum des points requis, pour recevoir une récompense, est de **15 points**, le maximum étant de 40 points (8 épreuves gagnées à 5 points).

Ces trophées seront remis à l'issue de la 4^{ème} soirée **aux nageurs présents : ils ne seront pas remis aux nageurs représentants d'autres nageurs qui se seraient éclipsés de la soirée avant la remise des trophées.**

A chaque réunion, les nageuses et nageurs qui auront obtenu la note maximale de 10 points se verront remettre une médaille.

Organisation

- L'établissement des classements est à la charge de la commission départementale des Maîtres.
- Les clubs organisateurs devront faire en sorte que la compétition soit fluide et devront prendre toutes dispositions pour diminuer les temps-morts. **Le speaker devra s'employer à ne pas faire perdre de temps à la compétition.**
- **La sono utilisée doit être de bonne qualité** afin que les participants puissent entendre facilement les appels pour les courses, les noms des nageurs au départ, les annonces de disqualification, etc...
- **Une ambiance musicale est toujours la bienvenue !**
- Il est souhaitable **que 2 personnes** soient à la saisie des résultats (annonces, saisies, contrôles édition et diffusion)

Support Médical

- Afin de garantir une intervention rapide des secours en cas d'incident ou d'accident corporel, il est demandé aux clubs organisateurs de ces réunions sportives, de prendre un soin tout particulier dans l'organisation du support médical et de la diffusion de l'alerte.

- Il est indispensable lors de ces épreuves, qu'un MNS ou secouriste, sachant utiliser les appareils d'aide respiratoire et connaissant parfaitement les consignes d'appel et d'interventions des secours, soit présent au bord du bassin